

## Règlement de la 4<sup>e</sup> Biennale Internationale Pastel d'Opale

- ✓ Le salon se déroulera au Forum des Loisirs de Saint-Léonard (62360), avenue des Anciens combattants, du **7 au 22 mars 2020**.
- ✓ Ouverture en semaine de 14h à 18h. Samedi et dimanche, de 10h à 18h.
- ✓ Clôture du salon le dimanche 22 mars vers 17h, après remise du "prix public".
- ✓ Toute personne désirant candidater à la sélection doit s'acquitter des frais de dossier de 5 € non remboursables.
- ✓ Le bulletin d'inscription à la sélection devra nous parvenir **avant le 1<sup>er</sup> novembre 2019**, accompagné de 5 photographies d'œuvres.
- ✓ Ne seront acceptées que les œuvres réalisées au **pastel sec**, sur tout type de support. Dans le cas de techniques mixtes, le pastel doit être la technique prédominante ( $\approx 80\%$ )
- ✓ **Les œuvres présentées doivent être le fruit d'un travail original de l'artiste ; seront refusées :**
  - les copies d'œuvres déjà éditées de peintres ou photographes.
  - les travaux réalisés en stage ou en formation.
  - Les œuvres déjà présentées avec Pastel d'Opale.
- ✓ Pas de limite quant au format. En revanche, il est recommandé de limiter la largeur des œuvres à **90 cm, encadrement compris**, ou **80 cm pour les œuvres non-encadrées**. Au cas par cas, l'organisation du salon pourra accepter des pastels de "**plus grand format**".
- ✓ Un jury de sélection, indépendant du fonctionnement de l'association, sera chargé de valider les œuvres à exposer.
- ✓ Les décisions du jury sont sans appel. L'organisation du salon se réserve le droit de refuser les œuvres qui ne satisferaient pas aux critères choisis ou qui ne correspondraient pas aux photos du dossier.

- ✓ La sélection sera faite à partir de reproductions de très bonne qualité :
  - soit sous forme digitale (1024 x 1024 pixels minimum).
  - soit sur papier au format 10 x 15 cm minimum.
- ✓ Tout dossier arrivé après la date limite ne pourra être pris en compte.
- ✓ Chaque artiste sera personnellement informé de la décision du jury vers le 1<sup>er</sup> décembre 2019, il devra ensuite nous faire parvenir un CV artistique de 10 à 15 lignes pour la mise en page du catalogue, et nous régler le droit de participation de 15 € ainsi que les frais d'accrochage.
- ✓ Les frais d'accrochage seront acquittés après sélection. Ils seront calculés en fonction du nombre de grilles ou de la largeur de mur utilisés (**20 €** pour une grille ou par mètre de mur).

**L'absence d'acquittement de ces frais entraînera l'annulation de la sélection.**

- ✓ Les pastels devront être encadrés et protégés par une vitre naturelle ou synthétique.
- ✓ Pour réduire les frais d'expédition des exposants résidant hors de France, l'association accepte de recevoir les pastels non encadrés. Ils devront se présenter sous la forme :
  - Carton de fond (comportant l'identification de l'œuvre),
  - Le pastel et le passe-partout, protégé d'un papier cristal.  
*Si l'association fournit le cadre, l'artiste s'engage à lui restituer le coût de cet encadrement en cas de vente du tableau.*
- ✓ **Si vous envoyez vos œuvres par transporteur, veillez à les mettre dans un emballage rigide et réutilisable.**
- ✓ Réception des pastels envoyés par transporteur, **avant le 10 février 2020**, à  
Mairie de Saint-Léonard  
Pastel d'Opale - Mme Monique Gervois  
Place Charles de Gaulle  
62360 Saint-Léonard – France
- ✓ **Dépôt des pastels le mercredi 4 mars et le jeudi 5 mars 2020 de 10h à 18h au Forum des Loisirs de Saint-Léonard (62360)**, avenue des Anciens combattants.
- ✓ Les œuvres exposées ne pourront être retirées durant le salon.
- ✓ Retrait des œuvres **le dimanche 22 mars 2020** après 17h et la remise du prix public.
- ✓ Les artistes qui ne peuvent décrocher personnellement leurs pastels devront le signaler au commissaire chargé de l'exposition. Dans le cas contraire, l'association expédiera les œuvres à l'adresse de l'artiste, qui s'acquittera par avance des frais de transport.
- ✓ Les œuvres non réclamées ou dont les frais de retour ne nous seront pas parvenus un an et un jour après la fin de l'exposition, deviendront la propriété de l'association Pastel d'Opale.

- ✓ L'association s'engage à prendre le plus grand soin des œuvres confiées. Cependant elle décline toute responsabilité en cas de dommages pendant ou après la période de dépôt et d'exposition. Chaque participant peut assurer individuellement ses œuvres s'il le juge nécessaire.
- ✓ Les participants autorisent sans réserve, les organisateurs à utiliser gratuitement, ensemble ou séparément, leur nom et reproduction de leurs œuvres dans toutes les manifestations publiques, promotionnelles liées à l'exposition sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à une quelconque indemnisation.
- ✓ Un jury indépendant, différent du jury de sélection, récompensera les artistes primés par des lots offerts par les partenaires du salon.
- ✓ Le vernissage de l'exposition aura lieu le **samedi 7 mars 2020 à 19h00** au Forum des Loisirs de Saint-Léonard.
- ✓ Les artistes s'engagent à mettre en vente les œuvres exposées. Dans l'objectif d'un bon fonctionnement, seuls les organisateurs sont habilités à réaliser le rapprochement entre l'acquéreur éventuel et l'artiste.
- ✓ *Il ne sera pas réclamé de participation aux ventes. En revanche, il est de bon ton que l'artiste s'acquitte d'un don équivalent à 15% de la valeur de l'œuvre, au profit de l'association.*
- ✓ A l'issue du vernissage il est proposé un repas entre pastellistes et amis. La participation à ce repas est de 35 € par personne.

#### Rappel du calendrier:

- ✓ Date limite de réception des candidatures : **1<sup>er</sup> novembre 2019.**
- ✓ Notification de la décision du jury : **vers le 1<sup>er</sup> décembre 2019.**
- ✓ Réception des pastels par transporteur : **avant le 10 février 2020**
- ✓ Dépôt des pastels : **les 4 mars et 5 mars 2020.**
- ✓ Vernissage : **le 7 mars 2020** à partir de 19h00.
- ✓ Retrait des œuvres : le **dimanche 22 mars 2020 à partir de 17h00.**

## Récapitulatif et modalité de la sélection des œuvres.

La sélection des œuvres à exposer est effectuée sur dossier.  
Ce dossier peut nous être transmis sous forme papier ou digitale.

Il comprend :

1. Le **bulletin d'inscription** pleinement renseigné.
2. Les frais de dossier de 5 €
3. **Cinq photographies**
  - Soit sur papier au format minimum 10 x15 cm, au verso : le nom de l'artiste, le titre de l'œuvre, les dimensions avec encadrement en centimètres.  
**Joindre une enveloppe suffisamment timbrée pour la réponse et le renvoi des photos.**
  - Soit des photographies digitales (JPEG, JPG, GIF ou PNG...) au format minimum de 1024 x 1024 pixels. (envoi par mail ou par upload sur notre site). Par mail, chaque image sera nommée : auteur-titre-dimensions en cm avec encadrement.  
(exemple : Degas-Falaise au bord de la mer-32x47)

Les dossiers "papier" sont à adresser à :

Pastel d'Opale  
8, rue du Cloître  
62200 Boulogne sur Mer - France

Les dossiers digitaux à : [selection@pasteldopale.fr](mailto:selection@pasteldopale.fr).

Retrouvez toutes les informations sur : [www.salon.pasteldopale.fr](http://www.salon.pasteldopale.fr)